

ARRETE MUNICIPAL n° 2024.206

Objet :
Mise en sécurité
procédure urgente

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

- ◆ Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L 511-19 à L 511-22, L.521-1 à L.521-4 et les articles R.511-1 à R.511-13 ;
- ◆ Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2131-1, L.2212-2, L.2212-4 et L.2215-1 ;
- ◆ VU l'autorisation de déconstruire émanant de l'Etablissement Public Foncier en date du 22 novembre 2024 concluant à l'urgence de la situation et à la nécessité d'appliquer la procédure prévue à l'article L. 511-3 du code de la construction et de l'habitation ;
- ◆ CONSIDÉRANT qu'il ressort de ce rapport qu'il y a urgence à ce que des mesures provisoires soient prises en vue de garantir la sécurité publique ;

ARRÊTE

Article 1 :

En raison de l'état très dégradé de la toiture du bâtiment implanté 420 route de l'église 74410 SAINT-JORIOZ, parcelle AP 823 il y a urgence à ce que des mesures provisoires puissent être prises pour garantir la sécurité publique et éviter la pollution des sols par l'amiante.

Il est décidé de mettre en œuvre la procédure de péril imminent visée à l'article L.511-3 du Code de la construction et de l'habitation.

Article 2 :

A ce titre des travaux de désamiantage et de déconstruction du toit de ladite grange sont ordonnés dans les plus brefs délais.

Un périmètre de sécurisation est mis en place par les services de la commune afin d'empêcher tout accès au site à des tiers.

Article 3 :

Le présent arrêté sera affiché sur la façade du bâtiment ainsi qu'en mairie, ce qui vaudra notification.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa notification

Article 4 :

Le présent arrêté sera :

- ◆ TRANSMIS A :
 - ✓ Monsieur le Préfet de la Haute Savoie,
 - ✓ Monsieur l'Adjudant-chef, Commandant la gendarmerie de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le chef de service de la police municipale de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz,
 - ✓ Madame la Directrice Générale des Services de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le Directeur des Services Techniques de Saint-Jorioz
- ◆ Pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.
- ◆ Diffusé sur le site de la mairie : www.saint-jorioz.fr

A SAINT-JORIOZ
Le mercredi 11 décembre 2024

Le Maire
Michel BEAL

Pour le Maire et par délégation,
Le 1er adjoint
André SAINT-MARCEL



Arrêté rendu exécutoire
pour transmission en
Préfecture le 12/12/24